

REFERENTIEL

Décret no 2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

REPARTITION DE L'ALTERNANCE

- 567 heures de formation théorique dont AFGSU 2 (à fixer sur temps employeur)
- 140 H de **stage hors employeur sur site qualifiant**
- En moyenne 35 semaines de temps employeur (incluant les congés payés+5 jours de congés révision)

Diplôme donnant lieu à Cours spécifique (convention tripartite) avec réduction formation pratique

DIPLOME		DF 1	DF 2	DF 3	DF 4	DF 5
		112 H	91 H	105 H	147 H	91 H
Titre ADVF 2021	455 H		Dispense			
Titre ADVD	343 h	Dispense	Dispense			
DE AIDE SOIGNANT	343 H	Dispense	Dispense			
BEP ASSP	364 H		Dispense			Dispense
BEP SAP	196 H	Dispense	Dispense		Dispense	
CAP SAPVER	343 H	Dispense	Dispense			

MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Cette formation par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque Centre de formation partenaire met à disposition les moyens pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation en distanciel ou présentiel (supports pédagogiques, plateforme numérique, locaux adaptés...)

- 1 entretien d'installation entre le CFA et le Maître d'apprentissage dans le premier trimestre
- 1 entretien entre le CFA et l'apprenti-e en début de contrat d'apprentissage
- 1 livret de formation permettant le suivi des évaluations de compétences sur le lieu d'alternance
- Livret d'apprentissage pour le suivi des échanges entre le Maître d'apprentissage, les formateurs, l'apprenti et le CFA
- 1 visite effectuée par le formateur sur le lieu d'emploi

CONTENU DE LA FORMATION

Bloc 1 (112h) « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne »

Bloc 2 (91h) « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité »

Bloc 3 (105h) « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne »

Bloc 4 (147h) « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention »

Bloc 5 (91h) « Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne »

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Moyens humains

L'équipe pédagogique de référence est composée des responsables des domaines de formation et du responsable de formation, des formateurs. Pour chacun des domaines de formation, un formateur référent coordonnera la cohérence et la continuité des enseignements avec l'ensemble de l'équipe pédagogique conduisant la formation et professionnels du secteur

Moyens techniques sur chacun des sites

- 1 salle de formation
- 1 salle de pratique
- 1 salle informatique

Méthodes

La formation se déroule en mixité distanciel-présentiel avec :

- Des Cours avec des apports théoriques ou méthodologiques
- Modules d'accompagnement personnalisé du parcours, des activités pédagogiques individuelles, des guidances et des bilans d'autoformation.

CERTIFICATION

Le contrôle continu organisé par les établissements de formation Pour chacun des 5 domaines de certification, le contrôle continu prend la forme d'épreuves écrites et/ou orales qui peuvent se présenter sous forme d'exposé à partir d'une étude de situation, ou d'un travail à élaborer au cours de la formation. Les notes de contrôle continu sont communiquées au candidat au fur et à mesure du parcours de formation. Elles ont un caractère provisoire et seront consolidées et validées par le jury plénier auquel le candidat remettra son livret de formation

Bloc 1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne »	Epreuve écrite de cas pratique Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation
Bloc 2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité »	Etude de cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des

	actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne
Bloc 3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne »	Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage
Bloc 4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention »	Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne
Bloc 5 « Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne »	Epreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation

Les candidats devront également valider leur compétences pratiques sur leur lieu d'emploi et de stage pour chacun des blocs de compétences et justifier de leur assiduité en formation.

DISPENSES / ALLEGEMENTS DE FORMATION

Un positionnement définit le parcours au regard des dispenses de formation réglementaires ci-dessous :

ANNEXE V

TABLEAUX DES PASSERELLES : Dispenses de formation et de certification et allègements de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2016)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'aide-soignant (nouvelle version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (ancienne version)	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouvelle version)
<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>	<i>Ministère des solidarités et de la santé</i>
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation		Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence	Allègement de formation	Equivalence du bloc de compétence

FICHE FORMATION

DE ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

NIVEAU 3 – RNCP36004

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial et collectif	Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance	Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance
Ministère des solidarités et de la santé	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère du travail de l'emploi et de l'insertion	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	allègement de formation	allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation			
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention							Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	allègement de formation	allègement de formation	allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification		Allègement de formation	Allègement de formation

Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (version 2021)	Mention complémentaire aide à domicile	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Brevet d'études professionnelles agricoles option services aux personnes	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural	Titre professionnel Assistant de vie dépendance
Ministère des solidarités et de la santé	Ministère de l'éducation nationale	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture	Ministère de l'agriculture	IPERIA
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Dispense de formation et de certification			Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Dispense de formation et de certification						Allègement de formation
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification			

ANNEXE VI

Tableau de correspondance entre le DEAES relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles, le DEAMP et le DEAVS avec le DEAES relevant des nouvelles dispositions de l'article D.451-88. du code de l'action sociale et des familles

DEAES relevant des nouvelles dispositions de l'article D.451-88. Du CASF	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
DEAES-relevant du décret N° 2016-74 du 29 janvier 2016	DC2		DC4	DC1	Pas de correspondance
DEAMP	DC2+ DC4		DC3	DC1+DC5	
DEAVS	DC2	DC4	DC3	DC1+DC5	

Les correspondances entre domaines de compétences et blocs de compétences donnent lieu à des dispenses de formation et de certification. Aucune correspondance n'est faite avec le bloc de compétences n°5. Le candidat devra suivre l'intégralité de la formation rattachée à ce bloc de compétences, présenter l'épreuve de certification relative à ce bloc et valider la formation pratique correspondante.